

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 24 février 2026

Délibération du Conseil Municipal du 23 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

10 janvier 2026

Ordre du jour complémentaire : 17 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Frédérique MOULIGNEAU et Chani PETIT.

Excusés : Evelyne GIRARDON (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON) et Léo MOLINIE (pouvoir donné à Caroline MIRANDA).

2026-10 Délibération relative à la participation financière de la commune d'Eveux pour l'entretien des locaux utilisés par le centre de loisirs pour l'année 2025

Rapporteur : Isabelle BONNET

La commune a signé une convention tripartite avec la MJC Eveux Fleurioux et la commune d'Eveux relative au fonctionnement du centre de loisirs géré par la MJC, situé dans les locaux de l'école du Chêne, sur la commune de Fleurioux-sur-l'Arbresle.

La clé de répartition des dépenses entre les deux communes est fixée au prorata du nombre d'enfants accueillis comme suit :

- Commune d'Eveux : 27,79 % ;
- Commune de Fleurioux-sur-l'Arbresle : 72,21 %.

La commune de Fleurioux-sur-l'Arbresle prend à sa charge la gestion du personnel qui assure le ménage et la plonge à raison de 384 heures par an réparties comme suit :

- 4 heures les mercredis de la période scolaire, pendant 36 semaines, soit 144 heures ;
- 20 heures par semaine, sur 12 semaines pendant les vacances scolaires, soit 240 heures.

Afin de maintenir un tarif unique pour les enfants des deux communes, il est convenu que la commune d'Eveux verse une participation financière de **1 871,76 €** calculée selon la formule suivante :

Salaire horaire agent moyen X nombre d'heures ménage X pourcentage de l'année considéré

17,54 € x 384 heures x 27,79 % = 1 871,76 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la signature d'une convention relative à cette participation financière pour l'entretien des locaux utilisés par le centre de loisirs pour l'année 2025 ;
- **DE FACTURER** la commune d'Eveux pour la participation financière pour l'entretien des locaux utilisés par le centre de loisirs pour l'année 2025 selon le montant calculé ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune au chapitre 74.

Le Maire
Diogène BATALLA

A blue circular official stamp of the commune of Eveux is visible. The stamp contains the text "MAIRIE D'EUVEUX", "13100", and "FRANCE". A blue ink signature is written over the stamp.

La secrétaire de séance
Chani PETIT

A black ink signature, appearing to read "petit", is written over a horizontal line.